



Septembre 2019



## LE PACTE DU POUVOIR DE VIVRE, A NOUS DE NOUS EN SAISIR !

Face à un pouvoir qui n'a eu de cesse de nier les corps intermédiaires et leur utilité, le 5 mars dernier la CFDT et 19 associations et ONG ont travaillé ensemble pour faire face à l'urgence sociale et écologique afin d'aboutir à des propositions concrètes réunies dans un pacte du pouvoir de vivre.

Ce pacte, déclinant une série de 66 propositions, visant à allier justice sociale, lutte contre les inégalités et transition écologique.

L'heure est à la construction d'un nouveau pacte politique, social et écologique.

Un pacte du court, du moyen et du long terme. Un pacte de la bienveillance et du commun : un pacte pour l'humain et pour l'humanité.

Un pacte pour tous et pour la planète. Un pacte du pouvoir de vivre, aujourd'hui et demain, dans la dignité et le respect, un pacte qui nous engage tous.

Pour pouvoir mieux le vivre et l'intégrer dans vos pratiques militantes et syndicales, nous vous conseillons de consulter très fréquemment le site : <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/>

Au travers des 66 propositions, dans le cadre de la vie militante, certaines peuvent être favorisées afin de faire poids au niveau des pratiques et acquis syndicaux. Voici les propositions qui peuvent être mises en avant.

Les propositions 1 à 4 parlent de garantir l'accès à un logement digne.

Les propositions 5 à 8 évoquent l'importance d'une politique formation « tout au long de la vie » pour mettre fin au déterminisme et fatalisme social. Combattre les inégalités dans l'éducation et la formation et construire des parcours d'émancipation.

En clair, ces 66 propositions font sens dans notre société. Dépassons le court termisme. Ce pacte du pouvoir de vivre doit nous inciter à le partager et en discuter pour établir concrètement des plans d'action. Défendons ensemble notre bien commun, la terre et son humanité !

Jacques CRUVEILLIER

66 PROPOSITIONS

## POUR DONNER À CHACUN LE POUVOIR DE VIVRE

L'urgence d'un pacte social et écologique



CFDT Télécoms Prestataires Ile de France  
7-9 rue Euryale Dehaynin  
75019 Paris  
Tél : 01 42 03 89 45  
[contact@monsyndicatcfdt.fr](mailto:contact@monsyndicatcfdt.fr)  
[www.monsyndicatcfdt.fr](http://www.monsyndicatcfdt.fr)



Le syndicat a créé son Compte twitter :  
[@TLcomsPrestalIDF](https://twitter.com/TLcomsPrestalIDF),  
abonnez-vous pour suivre notre activité.



## Point d'étape sur la mise en place des CSE dans les entreprises de nos champs

Comme on le sait les « ordonnances Macron » ont rendu obligatoire la mise en place du Comité Social et Economique (CSE) d'ici au 31 décembre 2019 dans les entreprises de plus de 11 salariés. Cette nouvelle instance unique de représentation du personnel regroupe les anciennes instances : comité d'Entreprise (CE), Délégués du Personnel (DP) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT).

Le Syndicat et toute la CFDT se sont fixés l'objectif d'accompagner les équipes d'entreprises afin qu'elles négocient au mieux ce virage.

Aujourd'hui, un grand nombre d'entreprises de nos champs sont passées, ou sont en voie de passer en configuration de CSE. Il nous semble pertinent de faire un bilan d'étape.

Comme on le craignait, les employeurs, dans leur très grande majorité, ont vu dans cette loi « construite pour eux », l'aubaine de simplifier à l'extrême la structure des instances représentatives du personnel et de faire des économies substantielles. Dans la mesure où cette loi permet de diminuer près de 30% le nombre d'élus et les moyens associés, la tentation est grande pour les employeurs de ne surtout pas aller au-delà du minimum légal !

Face à des employeurs qui veulent se cantonner au minimum légal, nos négociateurs élaborent des stratégies défensives pour limiter la « casse ».

Dans ce contexte, à l'instar d'entreprises telles que Comdata CRM05 (centre d'appels prestataire) de bons accords ont pu être signés mais ils restent trop marginaux face à la grande majorité des accords vides de dispositions supra légales.

Ce bilan a d'ailleurs été fait par le gouvernement lui-même, puisque dans un rapport d'étape du 17 décembre dernier les auteurs considéraient que :

*« dans cette première phase de mise en place des CSE, employeurs et représentants des salariés se sont très peu saisi des possibilités offertes par les ordonnances de repenser le dialogue économique, de l'articuler avec l'agenda social et la négociation collective ». Ce bilan devra être confirmé, mais il*

*est clair que les parties aujourd'hui ne partagent pas le même diagnostic sur le fonctionnement d'ensemble du dialogue social et de la négociation dans l'entreprise. Alors que la loi permettrait potentiellement d'adapter les moyens à la configuration de chaque entreprise (et de répondre ainsi à l'objectif d'un dialogue social efficient et de qualité), les employeurs restent malheureusement trop souvent sur la seule logique d'une diminution des coûts du dialogue social. A tel point que si la loi offrait aux patrons la possibilité de faire encore moins qu'aujourd'hui, ils se précipiteraient...*

**Le syndicat et toute la CFDT restent quant à eux mobilisés pour faire infléchir les directions en faveur d'un dialogue social de qualité, c'est-à-dire passer d'une logique comptable des moyens à une logique d'objectif à atteindre.**



**Xavier HARENG**